LE CONTRAT EN CHIFFRES

Le volume global du projet est de 9 834 000 €

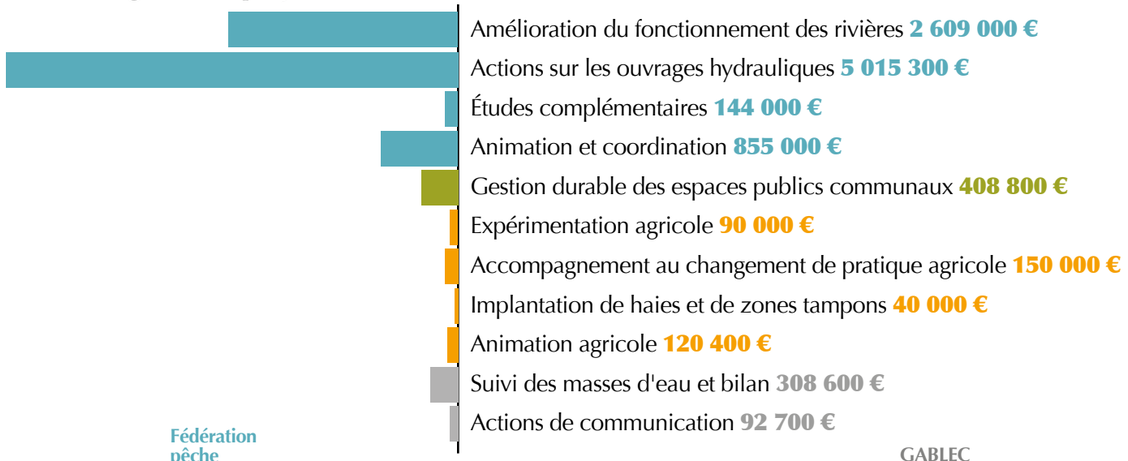

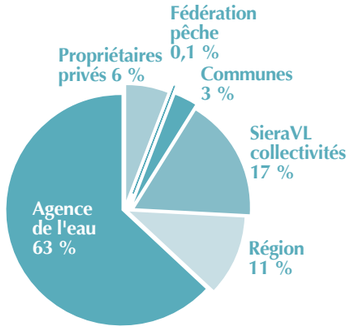

Milieux aquatiques

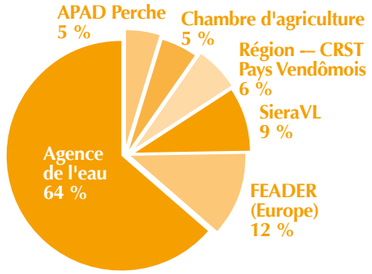

Qualité de l'eau, volet agricole

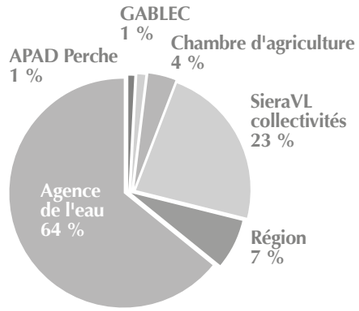

Suivi et communication

SUIVI ET CELLULE D'ANIMATION

L'évaluation

L'évaluation régulière de la qualité des milieux permet de mesurer l'efficacité des actions mises en place. Outre les analyses physico-chimiques, les indicateurs biologiques constituent le meilleur moyen de suivre dans le temps l'évolution de la qualité des milieux aquatiques. On distingue trois types d'indicateurs :

- indice biologique global normalisé (larves d'insectes)
- indice biologique diatomées (algues microscopiques)
- indice poisson rivière

Pour chaque indicateur, une grille permet d'apprécier la qualité du milieu en fonction de la diversité des espèces échantillonnées et de leur sensibilité vis-à-vis de la qualité de l'eau et des habitats.

Deux types de suivi seront mis en place :

- état global initial (année 0) et final (année 5) de chaque rivière ayant fait l'objet d'actions.
- comparaison avant et après travaux à l'échelle de quelques tronçons de rivière restaurés.

SieraVL
Syndicat intercommunal d'études, de réalisations et d'aménagement de la Vallée du Loir
BP 20107 • 41106 Vendôme CEDEX
02 54 89 47 57 • sieravl@vendome.eu
www.contrat-loirmedian.com

Directeur de publication : Philippe Chambrier, Président du SieraVL • Photos : DR • Mis en page : direction de la Communication de la ville de Vendôme

L'équipe technique du SieraVL

Natacha MOSNIER
Animatrice du Contrat

Laure BULTHEEL
Technicienne de rivières

Marylou MÉCHIN
Technicienne de rivières

Jordan PARQUET
Agent d'entretien des rivières

Daniella OBANDJA
Assistante administrative

SEPTEMBRE 2016

Syndicat Intercommunal d'Études, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir

Edito

Philippe CHAMBRIER
Président du SieraVL
Vice-Président de la commission locale de l'eau du SAGE Loir

Améliorer la qualité de notre environnement est un projet ambitieux. L'épée de Damoclès que représentent les différentes exigences réglementaires nous impose des choix parfois difficiles. Nous ne pouvons ignorer l'empreinte intelligente de l'homme depuis des siècles au travers des moulins et ouvrages hydrauliques pour survivre à la rudesse d'une époque. On doit s'appuyer sur l'écoute des habitants, le civisme des riverains pour la gestion des embâcles et de la ripisylve, les actions innovantes des collectivités et des agriculteurs pour la réduction des pollutions diffuses. Maintenir les usages et les activités humaines, améliorer les indices biologiques, chimiques et piscicoles, nécessitent de la concertation à haute dose mais aussi du pragmatisme et du bon sens. Ces efforts pas toujours visibles sur le court terme expriment aussi la volonté politique des élus et des partenaires dans un esprit de sérénité et de consensus.

Le contrat territorial est un vrai challenge pour notre territoire. C'est une opportunité de premier plan pour encourager les actions positives sur les milieux aquatiques et de permettre des expérimentations précieuses. Elles permettront d'offrir aux générations futures un environnement conforme à la loi mais aussi la possibilité de s'épanouir dans un cadre de vie toujours fragile dont on peut être fier.

LE CONTRAT TERRITORIAL LOIR MÉDIAN ET AFFLUENTS

Parce que l'eau est une ressource partagée par tous, parce que les milieux aquatiques offrent des services à toute la communauté humaine, il s'agit aujourd'hui de répondre aux obligations règlementaires d'atteinte du bon état des rivières à courtes échéances avec obligation de résultats (loi du 21 avril 2004) et de mise en conformité des ouvrages hydrauliques transversaux aux cours d'eau (art. L.214-17 du Code de l'environnement). Au-delà de la qualité physico-chimique de l'eau des nappes souterraines et des rivières, la réglementation demande la restauration des milieux aquatiques pour préserver et favoriser les espèces animales et végétales vivant dans ces milieux. Pour atteindre ces objectifs et respecter les délais un travail important reste à accomplir. C'est pourquoi les collectivités et acteurs du territoire ont choisi de se regrouper autour d'un projet concerté : le contrat territorial de bassin "Loir médian et affluents", outil opérationnel et financier compatible avec le SDAGE* et les SAGEs**.

La **signature du contrat** le 13 septembre 2016 permet d'ouvrir la phase opérationnelle qui se déroulera jusqu'en 2020. La dernière année sera consacrée au bilan et aux perspectives de l'opération.

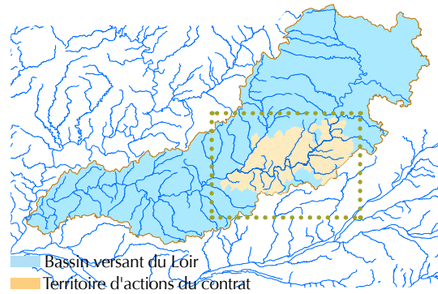

* SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne.
** SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Loir et de la nappe de Beauce.

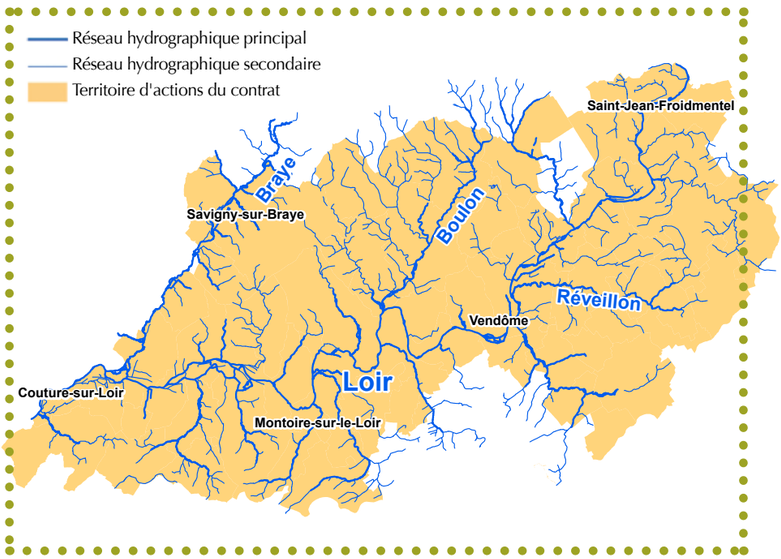

Contrat territorial
un outil consensuel porté par le SieraVL et mis en place avec les acteurs locaux

DES ACTEURS

L'implication de tous les acteurs

Les propriétaires de berges, de moulins, les habitants, les usagers, les industriels, les agriculteurs, les pêcheurs, les associations de préservation de l'environnement, etc. sont tous concernés par la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ce projet s'ouvre, se construit et se met en place avec l'ensemble des acteurs dans un souci de respect des usages faits par les hommes de leurs vallées. La représentation de tous les acteurs est la condition sine qua non pour la réussite du projet. Le SieraVL travaillera avec les partenaires impliqués localement (collectivités locales, propriétaires, agriculteurs, usagers, etc.) pour mettre en place les travaux.

Les signataires du contrat territorial de bassin Loir médian et affluents

L'implication des acteurs locaux constitue une force majeure pour ce projet. De nombreux partenaires ont répondu présents et participent au contrat Loir médian aux côtés du SieraVL.

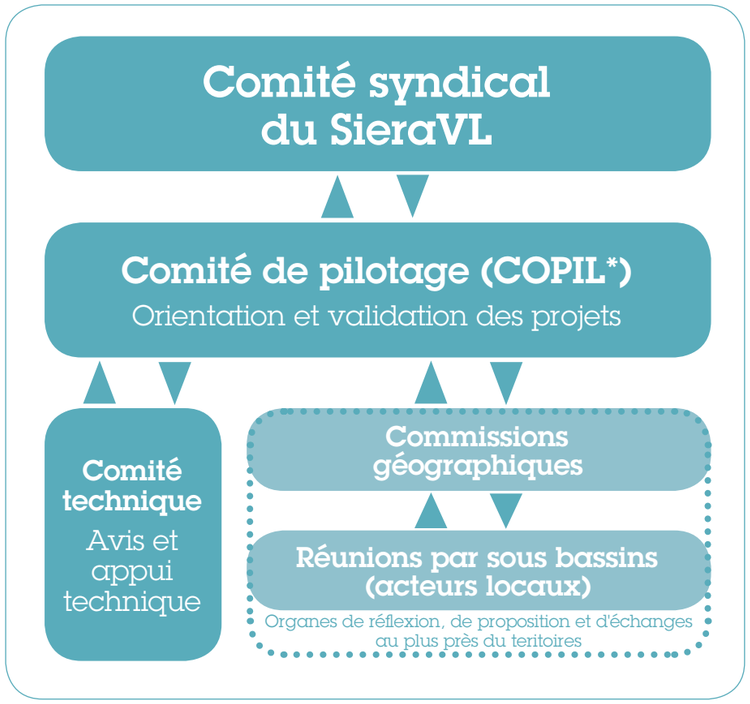

*COPIL : les représentants des élus, les représentants des usagers et des associations et les services de l'État.

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Couture-sur-Loir

Les Roches l'Évêque

Projet financé à l'aide des fonds européens FEADER

DES ACTIONS

Le choix des actions

Le diagnostic, conduit de 2011 à 2014, a mis en évidence les principaux dysfonctionnements des cours d'eau et a montré également l'atout sans pareil du bassin : une importante diversité de cours d'eau. De cet état des lieux, des actions concrètes ont été définies et priorisées sur les secteurs stratégiques afin d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes.

Une stratégie en deux volets

L'ensemble des actions vise la restauration des milieux aquatiques et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Amélioration de la qualité de l'eau

Plan de gestion des espaces communaux
Plantation d'arbustes et de vivaces limitant l'érosion et l'entretien

Rencontre technique agricole
Rencontre sur la technique du semi-direct

Expérimentation agricole – Réunion sur les choix culturaux de la plateforme collective d'expérimentation

Restauration des milieux aquatiques

Aménagement de mini seuils suite à l'effacement d'un ouvrage hydraulique
Site de la Bonde sur la Grenne à Mondoubleau

Restauration de berges et des habitats
Techniques de génie végétal

Aménagement d'abreuvoirs
Descente au cours d'eau

Arrachage de jussies (plante invasive)

Restauration de cours d'eau
Recharge en granulats sur un affluent de la Cisse